



Nombre de Conseillers Elus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 07

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 AVRIL 2019

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 01 avril 2019, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. SCHMITT Alfred, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. BILGER René, Mme HOEFFEL Dominique

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation du compte administratif 2018
4. Approbation du compte de gestion 2018
5. Affectation des résultats
6. Adoption du budget primitif 2019
7. Fixation des taux d'imposition 2019
8. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et les informe d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il demande l'accord d'ajouter un point 8 – Convention de mise à disposition pour travaux de démolition (concerne l'appentis devant la grange/atelier communal)

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 04 mars 2019 dans la forme et la rédaction présentées.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Schordan présente la balance générale du compte administratif de l'exercice 2018, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	132 488,94 €
Recettes réalisées :	200 178,38 €
Résultat 2018 : Excédent	67 689,44 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	209 458,19 €
Recettes réalisées :	154 853,41 €
Résultat 2018 : Déficit	- 54 604,78 €

Soit **un résultat de l'exercice 2018** se chiffrant à :

Section de Fonctionnement :	67 689,44 €
Section d'Investissement :	-54 604,78 €
TOTAL :	13 084,66 €

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Maire présente le compte de gestion 2018 établi par le Comptable du Trésor de Truchtersheim. Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à **13 084,66 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 et de donner décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

5. AFFECTATION DES RESULTATS

VU l'affectation complémentaire des restes à réaliser de 21 764,22 €, le maire présente le tableau récapitulatif suivant :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent de fonctionnement 2018		67 689,44 €
Excédent 2017 reporté :		162 911,35 €
Excédent 2017 = 299 525,03 €		
Affectation obligatoire RI 1068 = -136 613,68 €		
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE		230 600,79 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Déficit d'investissement 2018	54 604,78 €	
Excédent 2017 reporté		30 666,83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	23 937,95 €	
Restes à réaliser 2018	21 764,22 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	45 702,17 €	

Il est constaté que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : **230 600,79 €**

Un déficit d'investissement de : **45 702,17 €**

RESTE: 184 898,62 €

VU les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- considérant les résultats de ce dernier,
- statuant sur l'affectation du résultat d'investissement cumulé et de fonctionnement cumulé,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire (RI 1068)

(A l'exécution du virement à la section d'investissement) **45 702,17 €**

Affectation à l'excédent reporté (ligne RF 002) 184 898,62 €

6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'arrêté du 12/12/2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2019 ;

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **385 308,62 €**

- Section d'Investissement : **227 631,91 €**

7. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, connus à ce jour,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année 2018 et de fixer les taux, pour l'exercice 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 11,33 %

Foncier bâti : 16,17 %

Foncier non bâti : 52,34%

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR TRAVAUX DE DEMOLITION

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2018, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à HANDSCHUHEIM, figurant au cadastre sous :

Section	N° cadast	Lieudit - Adresse	Surface
2	119/5	Village	00ha02a90ca

Vu la convention pour portage foncier signée en date du 22 mai 2018 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de trois (3) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, signé en date du 31 mai 2018 suivant acte reçu par Maître Samuel CAMISAN notaire à FEGERSHEIM (Bas-Rhin) ;

Vu l'arrivée du terme de la convention le 30 mai 2021 ;

Vu la convention de mise à disposition de biens conclue les 5 et 15 juin 2018 entre la commune et l'EPF d'Alsace autorisant la commune à réaliser de menus travaux de réparation, d'entretien et de sécurisation du bien ;

Vu la demande du 8 avril 2019 de la commune de procéder, sous sa maîtrise d'ouvrage et sous sa responsabilité, à la démolition partielle dudit bien à ses frais, représentée sous teinte verte au plan annexé au projet de convention de mise à disposition ;

Considérant que la commune doit avoir été dûment et préalablement autorisée par le propriétaire du bien (l'EPF d'Alsace) de procéder à la démolition dudit bien et qu'il convient de conclure une convention en ce sens ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER le projet de la convention de mise à disposition du bien en vue de sa démolition, annexée à la présente délibération,***
- ***D'AUTORISER le maire, Monsieur Alfred SCHMITT, à signer ladite convention avant le commencement des travaux.***

9. DIVERS

- Le dossier PLUi d'enquête publique sera consultable du 3 juin au 5 juillet 2019, dans chacune des communes membres/ sur le site internet de la comcom et donc via celui de Handschuheim.
- Le maire informe qu'un administré a adressé une demande pour pouvoir bénéficier d'une baisse de 50% de la taxe d'aménagement dans le cadre d'un prêt à taux zéro. La commune n'ayant jamais délibéré en ce sens, le retour transmis à l'administré est négatif, sachant qu'il n'y a pas de rétroactivité en cas de délibération à prendre.
- Projet d'installation de 4 distributeurs sachets de déjections canines à répartir secteurs : Schwemm/ Route de Furdenheim/ terrain rue des vergers/ entrée Est village, début du Trampfahd'l.
- Délibération à prendre avant le 07 juin, suite à la création du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) avec la Communauté de communes du Pays de la Zorn. Les communes membres sont sollicités pour donner leur avis au sujet de la création de ce PETR.
- Délibération à prendre concernant la fibre d'ici l'automne

Les documents annexes suivants ont été remis ou présentés aux conseillers municipaux :

Annexe point 3 & 4 : Annexe compte administratif 2018 & compte de gestion 2018

Annexe point 5 : Annexe détail affectation des résultats

Annexe point 6 : Annexe Tableau Excel budget primitif & Budget Primitif

Annexe point 7 : Etat de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2019

Annexe point 8 : Projet de convention EPFA

Annexe point divers :

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.